

LE SURCOUT DÙ À LA PANNE DE L'INCINÉRATEUR EN 2024 = 954 000 €

Enfouissement de 3 000 tonnes en 2024 (surcote de 478 000€) et augmentation du coût de l'incinération de 2025 + 28€ par rapport à 2024 (surcote de 476 000€)

En 2025, le SITOM a budgété une réserve en cas de nouvelle panne.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES UNE SEMAINE SUR DEUX : DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER 2025 LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON (6 137 HABITANTS) EXPÉRIMENTE CETTE NOUVELLE FRÉQUENCE DE COLLECTE AVEC DES RÉSULTATS TRÈS POSITIFS !

L'acceptation et la gestion des déchets des ordures ménagères par les habitants de la commune ne posent aucune difficulté.

Quelques points de vigilance sont néanmoins à observer en termes de communication dans le bulletin municipal et d'anticipation pour les collectifs.

CÉRAMIQUE : UNE COLLECTE EXPÉRIMENTALE AFIN DE MESURER SON POTENTIEL DE RECYCLAGE

2 368 000 tonnes de céramique sont mises chaque année sur le marché français : jusqu'à maintenant, ce gisement important se retrouve principalement en déchetterie.

Ce sont des emballages de desserts, des articles de jardinage, des objets de décoration et d'art de la table mais également des équipements sanitaires.



Plusieurs éco-organismes se sont associés pour mener une expérimentation en vue de mesurer les possibilités de valorisation de ces céramiques : Ecomaison, Ecominéro, CITEO et Leko en partenariat avec des metteurs en marché utilisateurs de céramique.

La déchetterie de Saint-Symphorien-d'Ozon a été sélectionnée pour mener cette expérimentation à

St Symphorien d'Ozon

Schéma de collecte



Bâtiment (sanitaires, carrelages), ameublement, jardinerie



Emballages



Arts de la table

partir de la fin du mois de mars, ainsi que deux autres déchetteries en France, l'une à Fouesnant dans le Finistère, la seconde à Surgères en Charente Maritime.

ENQUÊTE DE L'ASSOCIATION « GESTES PROPRES » SUR LES DÉPÔTS SAUVAGES EN MILIEU URBAIN ET PÉRIURBAIN

Cette association a audité les Français sur leur comportement en matière de dépôts sauvages.

En voici quelques retours :

- Un quart des Français avouent être responsables d'au moins une pratique de dépôt sauvage de déchets (au pied de silos, dans la nature...), et tous les âges sont concernés
- 46 % des déposants pensent qu'en les déposants dans la rue, ces dépôts peuvent servir à quelqu'un. Il s'agirait donc d'un don !
- Ils ne considèrent pas ceci comme une infraction ou une nuisance.
- Ils n'ont pas le sentiment de honte car les déchets sont rapidement ramassés.
- Ils sont convaincus qu'« il est préférable de les déposer dans la rue plutôt que de les mettre en déchetterie »
- Pour eux « la déchetterie ne recycle pas ou ne réemploie pas »
- Ils ne considèrent pas leur geste avec gravité : « Le dépôt sauvage dans la nature est bien plus grave que celui en milieu urbain. »

Quels enseignements et pistes d'amélioration peut-on en tirer ?

Il faut rappeler aux habitants que le dépôt sauvage est une incivilité considérée par la loi comme un « abandon de déchets », qu'il est répréhensible et

impactant pour l'environnement, le cadre de vie et le fonctionnement des communes (temps agent, budget dédié important)

Il faut également communiquer auprès des ménages sur l'importance de déposer leurs déchets en déchetterie publique. Pour les professionnels, il faut les sensibiliser sur les filières de valorisation, pour rappeler leur utilité et les aiguiller vers la plateforme :

" <https://quefairedemesdechets.ademe.fr/>".

Notre site internet comporte un onglet spécifique.

REPRISE DES PNEUS : QU'EST-CE QUE LE 8 POUR ZÉRO ?

Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers peuvent déposer chez les professionnels de l'automobile jusqu'à huit pneus usagés par an sans obligation d'achat, conformément à l'article R541-160 du code de l'environnement.



Cette mesure concerne les professionnels disposant d'une surface de vente supérieure à 250 m². Les pneus usagés sont toujours collectés gratuitement par l'éco-organisme, sans frais supplémentaire ni changement pour l'utilisateur"

Tous les points de collecte sur www.quefairedemesvieuxpneus.fr

BRIQUES ALIMENTAIRES : UN EMBALLAGE D'ORIGINE DURABLE. AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIMITÉS

En France, 3 milliards de briques alimentaires sont distribuées chaque année.

Appréciée pour sa qualité de préservation des vitamines et autres nutriments, de l'air et de la lumière, la brique alimentaire est apparue en France dans les années 60, pour la longue conservation du lait.

Initialement de forme rectangulaire, d'où son nom de brique, elle n'a cessé d'évoluer pour s'adapter aux attentes des consommateurs.

Sa composition est en moyenne de :

- 20 g de carton issu de forêts écogérées pour sa rigidité,
- 8 g de plastique (dont le bouchon) pour son étanchéité
- Et un peu plus d'1 gramme d'aluminium pour réaliser la barrière à l'air et à la lumière

Filière d'emballage en plein essor, 100 % des briques collectées et triées en France sont envoyées vers des sites papetiers français ou européens pour être recyclées. La fibre y est récupérée, broyée, transformée en pâte à papier puis en produits d'hygiène, d'essuyage ou en boîtes de carton.

Le plastique est broyé et transformé en granulés qui sont réinjecté en production pour la fabrication de mobilier urbain, de palettes de transport ... et l'aluminium est également refondu pour fabrication de nouveaux produits.

5 briques alimentaires recyclées = une boîte de 100 mouchoirs ; 3,5 briques recyclées = un rouleau de papier toilette ; 360 briques alimentaires = une palette de transport en plastique.

Grâce à l'optimisation logistique liée à son format et à l'utilisation majoritaire de carton, la brique est l'emballage boisson le moins émetteur de CO₂ sur toute sa chaîne de vie : - 47 % par rapport à une bouteille en plastique transparent (PET), - 80 % par rapport à une bouteille en verre à usage unique en moyenne.

UNE NOUVELLE ARMOIRE POUR LES DÉCHETS DANGEREUX SUR LA DÉCHETTERIE DE TERNAY

Afin de répondre aux obligations réglementaires actuelles (protection incendie, rétention ...), et d'optimiser les conditions de stockage des déchets dangereux, une nouvelle armoire « DDS » a été installée en janvier dernier sur la déchetterie de Ternay.



Ce stockage externe supplémentaire permet de stocker l'ensemble des DDS, et ainsi d'optimiser les stockages sur la déchetterie en libérant une zone de stockage couverte pour le dépôt des huiles végétales, néons etc.



LA COMMUNE DE CHAPONOST ENGAGÉE AVEC ALCOME DANS LE RECYCLAGE DES MÉGOTS.

Alcome a été agréé par l'État par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 comme éco-organisme chargé de la Responsabilité élargie des Producteurs (REP) « produits du tabac », pour les produits équipés de filtres composés totalement ou partiellement de plastiques et les produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac.

Voici le témoignage de la commune de Chaponost : « Nous avons pu aisément nous informer sur la REP à travers l'un des webinaires organisés par Alcome au fil de l'année. Trouvant un intérêt à cette démarche, nous avons décidé de contractualiser avec l'éco-organisme, ce qui permet à la commune de bénéficier tous les ans jusqu'en 2027 :

- D'un soutien financier annuel d'environ 10 110€ (1.08 euros/hab/an pour les communes ayant une population comprise entre 5 000 et 50 000 habitants)

- Une mise à disposition gratuite d'outils de prévention : cendriers de poche (50 pour 1000 habitants), dispositifs de rue (cendriers géant, éteignoirs), supports de sensibilisation, ...

En contrepartie la commune s'engage à mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Une étude des lieux à forte concentration de mégots au sol appelés « hotspots mégots », et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité
- Réaliser un bilan annuel pour percevoir les soutiens

L'ensemble de la démarche est simple puisque dématérialisée via la plateforme ALCOME.

Si vous souhaitez vous engager comme la commune de Chaponost, pour bénéficier de soutien en faveur de la gestion des mégots contactez ALCOME :

Camille MELINE

camille.meline@alcome.eco

06 49 71 71 38

LES CONTRÔLES DES BACS SE DURCISSENT

Les équipiers de collecte et les agents du SITOM contrôlent régulièrement la qualité des déchets présents dans les bacs du territoire du SITOM. Et le constat est inquiétant, avec des erreurs encore trop nombreuses, augmentant le volume de déchets incinérés et le coût de gestion des déchets associé !

Encore trop d'emballages, de papiers, de biodéchets, de textiles etc dans les poubelles. En 2025 ce n'est plus acceptable ! **Si les efforts de tri sont insuffisants, les poubelles concernées ne sont pas ramassées et sont marquées par un autocollant afin d'indiquer l'anomalie identifiée.**

500 TONNES ! Ce n'est pas la capacité maximum de levage de la dernière grue, mais l'augmentation des déchets verts déposés en déchetterie en 2024 par rapport à 2023 !

Quel dommage de déposer en déchetterie ces ressources pour nos espaces verts (feuilles, tontes, etc.), alors qu'elles pourraient être utiles garder dans notre jardin/espace vert en paillage ou en élément structurant pour le compost.